

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Dernière mise à jour : 22 octobre 2026

Les présentes conditions s'appliquent aux produits et services offerts par Les Logiciels Simples Inc., notamment le logiciel de paie AbsoluPaie et les services de traitement de la paie.

1. Prix et facturation

Tous les prix sont exprimés en dollars canadiens, auxquels s'ajoutent les taxes applicables.

Les frais applicables, les modalités de paiement et la fréquence de facturation sont communiqués au client au moment de l'achat ou de la conclusion de l'entente de service.

2. Politique de remboursement

Les Logiciels Simples Inc. s'engage à traiter les demandes de remboursement de manière équitable et transparente, conformément aux modalités applicables à chaque produit ou service et aux lois en vigueur.

2.1 Logiciel AbsoluPaie

Pour les achats admissibles du logiciel AbsoluPaie, le client peut présenter une demande de remboursement dans les 30 jours suivant la date de son achat, sous réserve des modalités de l'offre applicable et des dispositions légales en vigueur.

Pour demander un remboursement, le client doit communiquer avec Les Logiciels Simples Inc. et fournir les renseignements nécessaires à l'identification de son achat.

Les demandes sont examinées individuellement. Les conditions particulières applicables à une licence, à un abonnement ou à une offre promotionnelle peuvent préciser les modalités de remboursement.

2.2 Service de traitement de la paie

Les services de traitement de la paie sont facturés selon l'entente conclue avec le client et les services effectivement demandés ou rendus.

Toute demande de remboursement relative à ces services doit être transmise à Les Logiciels Simples Inc. et sera évaluée en fonction de la nature du service, de son état d'exécution, des modalités convenues et des lois applicables.

Les services déjà rendus ne sont pas automatiquement admissibles à un remboursement.

2.3 Abonnements et renouvellements

Lorsqu'un service est offert sous forme d'abonnement, le client peut demander son annulation en communiquant avec Les Logiciels Simples Inc.

L'annulation d'un abonnement empêche les renouvellements futurs selon les modalités applicables. Elle ne donne pas automatiquement droit au remboursement des sommes déjà facturées, sous réserve des conditions de l'offre et des droits prévus par la loi.

3. Comment demander un remboursement

Toute demande de remboursement doit être adressée à notre service à la clientèle.

Courriel : info@lils.qc.ca

Téléphone : 819 623-7972

Le client doit fournir les renseignements suivants :

- Son nom et le nom de son entreprise.
- Le numéro de facture ou de commande, si disponible.
- Le produit ou le service concerné.
- La date de l'achat ou de la facturation.
- Le motif de la demande de remboursement.

Une confirmation de réception sera communiquée au client, et la demande sera examinée dans un délai raisonnable. Des renseignements supplémentaires pourront être demandés au besoin.

Lorsqu'un remboursement est approuvé, il est effectué selon les modalités convenues et, lorsque possible, au moyen du mode de paiement utilisé lors de l'achat. Le délai de traitement peut varier selon le fournisseur de paiement et l'institution financière.

4. Absence de livraison physique

Les logiciels et services numériques sont fournis électroniquement ou exécutés à distance. Aucune livraison physique n'est requise pour ces produits et services.

Les modalités de remboursement applicables aux services numériques sont distinctes de celles qui concernent les services de traitement de la paie.

5. Contact

Pour toute question concernant les présentes conditions, une facture, une annulation ou une demande de remboursement, veuillez communiquer avec :

Les Logiciels Simples Inc.

Site Web : <https://lils.qc.ca/>

Courriel : info@lils.qc.ca

Téléphone : 819 623-7972

Les présentes conditions sont assujetties aux lois applicables au Québec et au Canada. Aucune disposition ne vise à restreindre les droits dont le client bénéficie en vertu de la loi.